



Devis non signé

Par Perpetelesoies

Bonjour, je suis travel planner (organisateur de voyage sur mesure et indépendant).

En tant qu'El je n'ai pas d'immatriculation Atout France, je ne peux donc pas procéder aux réservations à la place de mes clients. J'ai donc un rôle de conseil en voyage et de recherches selon les besoins du client.

En tant que prestataire de services, j'établis des devis.

J'ai le cas d'un client qui vient de déménager et qui m'informe n'avoir ni scanner ni imprimante. Il m'a versé directement un acompte sans signer le devis.

Comment faire ? Est-ce légal ?

Mon entreprise où le client risquent-ils quelque chose ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Envoyez lui le devis par courrier et demandez un retour signé.

Par ESP

Bonjour, bienvenue

Le versement d'un acompte rend le contrat ferme. Il existe donc juridiquement un engagement, de vous et de lui...
Comme dit "yapasdequoi", adressez ce devis à cette personne, mais vous pouvez procéder aussi par signature électronique. (il a certainement un ordinateur, un smartphone ou une tablette).